

Souvenirs d'un Magistrat

Le 8 mars est la journée internationale des femmes, selon l'appellation officielle de l'O.N.U.

Cette année, quelques jours avant le 8 mars, je fus sollicitée, en ma qualité de première femme Premier Président de la Cour d'Appel de Bruxelles, par un journaliste de RTL info, qui souhaitait m'interroger sur la féminisation de la magistrature.

J'eus avec ce journaliste un long entretien. Le sujet l'intéressait manifestement. Il m'interviewa ensuite durant 1 heure.

J'avais pris soin, non sans plaisir, de rechercher notes personnelles et articles relatifs à ce sujet ; j'avais pris contact avec d'anciens collègues et avec certains services de greffes. J'avais rassemblé mes souvenirs, parfois très lointains.

Le 8 mars, seulement quelques courts extraits furent diffusés à la radio.

Je me suis dit que ce que j'avais préparé pouvait intéresser les avocats et magistrats d'aujourd'hui, et d'autres personnes attentives à certains aspects de notre société. J'apporterais ainsi une modeste contribution à l'histoire ... et à la petite histoire de la Justice belge.

Parlons tout d'abord, bien sûr, de l'objet de l'interview qui me fut demandée : la féminisation de la magistrature.

Ce fut une mutation profonde.

Nul n'ignore la célèbre mercuriale du Procureur général ff. L. Delwaide à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Liège, le 16 septembre 1946.

Il y est question de l'accès des femmes à la magistrature. Je n'en citerai que quelques extraits :

- « Messieurs, si votre Compagnie était panachée de femmes, s'il en siégeait quelques-unes à la Cour de Cassation, où serait le prestige, le sentiment presque religieux qui doit émaner de nos grands corps de Justice ? ».
- « Il faut que la Justice soit sans passion, modérée et sage. Or cela est congénitalement contraire au tempérament de la femme ».
- « Les autres revers du caractère de la femme, tels le manque de logique, l'entêtement, l'amour des colifichets et de la toilette, etc ... découlent des faiblesses fondamentales de la mentalité féminine ».
- « Qui pourrait être l'heureux époux d'une femme magistrat ? ».
- « Les psychologues reconnaissent généralement :

Que la femme est plus émotive et subjective ;

Qu'elle se laisse conduire par sa sympathie ;
 Qu'elle reste à l'intuition, quand l'homme analyse et réfléchit ;
 Qu'elle reste au détail et manque de logique ;
 Qu'elle manque d'indépendance et d'esprit critique ;
 Qu'elle a une capacité très faible d'abstraction. »

- « Plus faible physiquement, la femme a en plus un lourd handicap du fait de ses menstrues, de la grossesse et de la ménopause qui augmentent son infériorité. Mais ces mêmes phénomènes pèsent encore plus lourdement sur ses particularités psychiques. »

Lisez cette mercuriale d'un bout à l'autre, c'est ahurissant !

Et pourtant, 2 ans plus tard, en 1948, Madame Janssen-Pevtschin, une femme très intelligente, dynamique, résistante de guerre ayant passé plusieurs années en camp de concentration, fut nommée juge au Tribunal de première instance de Bruxelles.

J'ignore comment elle fut accueillie par ses collègues, mais le Président du Tribunal ne dut pas apprécier sa nomination, car il la cantonna aux enquêtes civiles pendant plusieurs années, avant de l'affecter comme assesseur à une chambre civile à trois juges. Elle ne devint juge unique qu'après 17 ans.

Moi qui ai été nommée juge 19 ans plus tard, en 1967 -nous n'étions que 5 femmes à l'époque-, je devins juge unique après 3 ans seulement. Personne ne protesta.

Mais dans la société civile, la femme magistrat resta longtemps un phénomène.

Deux petites anecdotes :

Lorsque je fus nommée Chevalier de l'Ordre de Léopold, en 1977, j'allai acheter ma décoration au Mont des Arts. La vendeuse me la remit en disant : « Félicitations à Monsieur ! ». En 1983, pour ma décoration d'Officier de l'Ordre de Léopold, idem : « Félicitations à votre patron ». Inutile de dire que je protestai avec véhémence !

Par contre, les décorations que j'achetai en 1997 (Grand Officier de l'Ordre de la Couronne), et en 2002 (Grand Officier de l'Ordre de Léopold), me furent remises sans aucun commentaire.

La première fois qu'une chambre fut composée de trois femmes, l'événement fit l'objet d'un article dans les journaux ...

Lorsque Madame Eliane Liekendaël, devenue en 1996 Procureur général à la Cour de cassation, effectua son stage au Parquet du Tribunal de première instance de Bruxelles en 1954, son patron refusait systématiquement de lui donner du travail. Elle protesta. « Vous ne songez tout de même pas à vous faire nommer Substitut » lui dit-il. Madame Liekendaël

rétorqua : -« Et pourquoi croyez-vous que je fais ce stage ? ». Le patron lui répondit : « Pour trouver un mari évidemment ! » Or, tout le monde sait que Madame Liekendaël n'a jamais eu, par vocation, qu'un seul époux : la magistrature.

Lorsqu'elle fut nommée Substitut du Procureur du Roi en 1955, grâce au soutien – combien justifié- de son patron de stage au Barreau, elle fut fort mal reçue par le Procureur général, à qui elle rendit la visite protocolaire. En homme du monde, il la reconduisit à la porte de son bureau, mais lui dit d'aller se cacher dans un coin et de se faire oublier ! Il avait déclaré peu de temps avant que, de son vivant, il n'était pas question qu'une femme fût nommée Substitut dans son ressort.

Heureusement, le Procureur du Roi, Raymond Charles, la confia à un magistrat expérimenté du Parquet, le Substitut Pierre de le Court, futur Premier Avocat général près la Cour d'Appel, qui la prit sous son aile protectrice et l'aida efficacement à devenir l'éminente magistrate que nous avons tous connue et appréciée.

Actuellement, les femmes magistrats, tant au Siège qu'au Parquet, sont majoritaires, sauf à la Cour de Cassation où elles sont minoritaires, et même largement minoritaires au Parquet.

Pourquoi ?

Pour une raison qui en étonnera plus d'un : il y a moins de femmes que d'hommes qui postulent la Cour de Cassation ...

A nouveau : pourquoi ? Je crois avoir la réponse :

C'est actuellement une obsession : il faut absolument atteindre partout, dans tous les domaines, tant dans les médias que dans la vie politique et dans les institutions privées, la stricte parité hommes-femmes.

A mon avis, c'est une erreur.

Lorsque j'étais encore en fonction, aux environs de l'an 2000, de jeunes militantes féministes me remirent, sur les marches du Palais de Justice, un tract dans lequel était revendiquée la parité hommes-femmes au sein de la magistrature, et me demandèrent de signer une pétition dans ce sens. Je refusai. Elles furent évidemment étonnées : une femme Premier Président de la Cour d'Appel qui n'est pas favorable à l'égalité hommes-femmes !!! Je leur expliquai que cette revendication était tout à fait irréaliste. S'il eût fallu, à l'époque, instaurer une telle parité à la Cour d'Appel et à la Cour de Cassation, il eût été indispensable, durant de longues années, d'écarter systématiquement les candidats masculins au bénéfice des candidates féminines, indépendamment de leurs compétences ; une telle mesure aurait eu pour effet de priver en cascade la Cour d'Appel d'abord, le Tribunal de première instance ensuite, de leurs effectifs féminins, avec comme conséquence que seules les femmes auraient pu postuler avec chance de succès, aussi longtemps que la

parité n'était pas atteinte en haut lieu ! Et tant pis pour les candidats masculins, si compétents eussent-ils été.

Heureusement, cela ne s'est pas passé ainsi : les Assemblées générales de magistrats et le Conseil supérieur de la Justice ont continué à examiner d'abord les compétences des candidats, avant de se prononcer ; dès lors, petit à petit, sans heurt, l'on est même arrivé au-delà de ce que les féministes espéraient : actuellement, il y a plus de femmes que d'hommes à tous les étages de la Justice, sauf à la Cour de Cassation.

Comment cela s'explique-t-il ? Les hommes et les femmes sont, certes, égaux en droit, mais c'est une évidence qu'ils ne sont pas identiques. Pourquoi est-il actuellement de bon ton de le nier à tout prix ?

Lorsque j'étais Conseiller à la Cour d'Appel, le Premier Président de la Cour, Monsieur Marc De Smedt, me proposa de postuler une place à la Cour de Cassation. A son grand étonnement, je refusai : je préférais la Cour d'appel, où je pouvais avoir des contacts quotidiens avec les gens et où le travail me paraissait moins aride qu'à la Cour de Cassation. Quelques années plus tard, une de mes collègues a refusé pour le même motif la proposition qui lui était faite.

Ce qui est vrai pour la magistrature, au sein de laquelle j'ai passé une large partie de ma vie, est vrai aussi, j'en suis certaine, dans d'autres milieux.

Pourquoi y a-t-il plus d'hommes que de femmes chez les ingénieurs ?

Pourquoi veut-on absolument la parité dans les conseils d'administration, en politique etc...

Va-t-on, au nom de ce principe, imposer des femmes, au détriment d'hommes, même s'ils sont plus compétents ?

Soyons nous-mêmes, hommes, femmes, sans complexes, avec nos aspirations, nos personnalités. N'ayons pas peur des différences ...

Nommons, choisissons, élisons le candidat ou la candidate en fonction de ses compétences.

Patience, ne forçons pas. Les goûts des uns et des autres évolueront sans doute... Mais n'écartons jamais une femme parce qu'elle est femme, n'écartons jamais un candidat masculin valable pour qu'il y ait parité.

Laissons faire le temps.

J'ai vécu « l'affaire Dutroux », qui provoqua un séisme au sein de la Justice. Elle débuta en août 1996.

La magistrature a été bafouée, traînée dans la boue. J'ai marché dans des spaghettis cuits jonchant les marches du Palais de Justice. J'ai dû faire retirer du parvis des

panneaux couverts d'insultes à l'égard des magistrats. J'y ai lu notamment : « Ce n'est pas Dutroux qui est coupable, mais les juges ».

Il y eut des tensions terribles, même entre magistrats, des attaques injustes dans la presse ainsi que dans la population.

Petit à petit le calme revint. La magistrature s'ouvrit davantage. L'on commença à s'exprimer dans les médias ; des contacts fructueux eurent lieu entre la Justice et les autres pouvoirs. Davantage de moyens lui furent accordés. Bien des usages changèrent ...et le temps passa ...

Nous vivons actuellement une nouvelle révolution, très profonde, d'un autre ordre : celle de la technologie, du numérique, sans oublier l'évolution du contexte politique, social, moral.

J'observe ce monde nouveau avec intérêt ; j'admire le pouvoir d'adaptation d'une Justice autrefois sclérosée. J'ai une pensée émue pour les chefs de corps, que je sais surchargés. Mais je réprovoque les violations du secret professionnel dans les médias, les « plaidoiries » des avocats à la Télévision, leurs critiques des décisions de justice.

Ils ne m'en voudront pas ... Avant l'affaire Dutroux, un simple commentaire, neutre, à la Télévision eût entraîné une sanction disciplinaire ...

Je suis consciente de choquer certains, tout comme moi-même je suis choquée par la mercuriale du Procureur Général Delwaide.

Je suis sans doute d'un autre monde, d'un monde révolu où la vie quotidienne au sein de la Justice se déroulait pour moi, chargée, pleine d'imprévus, parfois graves, parfois drôles, mais dans un contexte totalement différent, où certaines règles qui paraissent aujourd'hui totalement désuètes, s'imposaient comme allant de soi.

Tant que j'en suis à parler du passé, je ne résiste pas à l'envie d'évoquer quelques épisodes vécus durant ma carrière, longue de 35 années, qui se termina en 2002.

Dans les années 1970, une seule chaudière alimentait à la fois l'Albertine (où elle était installée), le Palais de Justice et le Ministère de la Justice, situé à l'époque en face, place Poelaert. Les tuyaux du chauffage passaient sous les pavés de la rue de la Régence.

Il gelait à pierre fendre ($\pm - 10^\circ$) depuis plusieurs jours.

Ce qui devait arriver arriva : la chaudière tomba en panne !

L'on installa des chaufferettes électriques dans les chambres du conseil des salles d'audience, et l'on y siégea.

Au bout de quelques jours, surchauffe oblige ... panne d'électricité !

J'avais raison de dire que c'était un autre monde : les machines à écrire mécaniques n'étaient pas en panne !

Magistrats et greffiers posèrent leur toge sur leur manteau ; les audiences se poursuivirent. Cela dura plus d'une semaine, peut-être davantage.

Nous sommes en l'an 2000. Je suis Premier Président et j'occupe, au 1^{er} étage, un grand bureau qui donne sur le centre-ville. Je suis assise dos à la fenêtre, qui est énorme. Il y a tempête. On sonne. C'est un collègue. Il peine à ouvrir la porte, il pousse, pousse et s'exclame : « Maar, Mevrouw de Eerste Voorzitter, U moet uw venster toedoen ! » Pourtant, ma fenêtre était fermée ... Le vent pénétrait allégrement au travers des châssis pourris.

J'ignore dans quel état sont actuellement les 2500 châssis de notre cher Palais.

Vers la même époque (c'était l'été) une femme de ménage vint me trouver.

-« Madame, est-ce que vous pourriez demander à la greffière de la 2^{ème} chambre (de la Cour d'appel), de fermer la fenêtre quand l'audience est finie, parce que, quand elle la laisse ouverte, les pigeons rentrent dans la salle, et le lendemain matin, quand j'arrive à 6 heures, c'est plein de cacas de pigeons ». Je lui réponds : « Bien sûr, Madame, je m'en occupe ». Je convoque la greffière de la 2^{ème} chambre, qui me dit : « Oh oui, Madame, je m'excuse, ça arrive quand je mets mal les bottins ! ».

Moi : « les bottins ?? ».

La greffière : « Oui, Madame, la fenêtre ne se ferme pas, et quand je mets mal les bottins pour la maintenir fermée, et qu'il y a du vent, elle s'ouvre ».

Moi : « Et il y a longtemps que c'est ainsi ? ».

La greffière : « Oh ! Ca a toujours été comme ça Madame ! ».

J'allai voir les bottins. Ils dataient de 10 ans.

Je fis appel à l'ouvrier de service. La semaine suivante, la fenêtre se fermait sans problème. Je rappelle qu'il y a 2500 fenêtres au Palais de Justice. La situation s'est-elle améliorée ? Y a-t-il encore un ouvrier de service ?

C'est cette même 2^{ème} chambre de la Cour d'Appel que j'ai dû faire évacuer quelques semaines plus tard, en catastrophe, en pleine audience, parce qu'un bloc de pierre d'une tonne menaçait de se détacher et de s'y écraser.

Lorsque je devins magistrat en 1967, il était normal d'infliger une peine de 6 mois de prison avec sursis à un prévenu ayant volé pour la première fois une bicyclette ...

Les délits se multiplièrent, devinrent de plus en plus graves : il y eut les premiers hold-up, les carjackings, les homejackings, les kidnappings, les bandes organisées etc... Le législateur requalifia les infractions les plus graves et alourdit les peines.

L'augmentation de la délinquance était telle que les magistrats de la chambre des mises en accusation ne parvenaient plus, bien souvent, à absorber en une matinée - même en dépassant largement l'heure de midi- la vingtaine d'affaires fixées.

Le président de cette chambre me demandait fréquemment du secours.

Je devais alors, à l'improviste, la dédoubler. J'avoue avoir eu de la peine les premières fois, mais je notai ce que je devais faire, et, l'habitude aidant, j'arrivai à mes fins : je devais, je m'en souviens, opérer 10« manœuvres » :

- 1) trouver une salle d'audience libre,
- 2) faire trier les dossiers à renvoyer à la chambre dédoublée,
- 3) les faire transporter,
- 4) trouver un huissier audiencier,
- 5) charger ma secrétaire de trouver trois magistrats de la Cour n'ayant pas d'audience ce jour là,
- 6) demander au Procureur général de désigner un Avocat général,
- 7) demander au Greffier en chef de désigner un greffier,
- 8) prévenir les avocats concernés du changement de local,
- 9) faire envoyer un gardien pour surveiller l'audience,
- 10) prévenir les gardiens de la cellule où attendent les détenus avant de comparaître, afin que ces gardiens sachent où les conduire.

Cela arrivait de plus en plus souvent ... Une solution s'imposait : dédoubler définitivement la chambre des mises en accusation.

C'était, en principe, tout simple !

Pourtant, il fallait, pour commencer, trouver une salle d'audience qui soit libre tous les jours de la semaine.

Les sous-sols de notre immense palais ont des ressources insoupçonnées : un local vide n'attendait qu'une heureuse occupation.

Mais il fallait l'équiper : une estrade, un « comptoir » pour les magistrats, 5 sièges (pour les trois magistrats assis, pour l'Avocat général, et pour le greffier), une table pour les dossiers, une chaise pour l'huissier audiencier, des bancs pour les prévenus et, à l'arrière, un banc pour les avocats qui devaient pouvoir déposer leurs dossiers et notes devant eux, sur un plan incliné.

Je pris contact avec le Ministère de la Justice et me bornai, en toute innocence, à demander un mobilier pour une chambre correctionnelle. L'on m'envoya quelqu'un (un employé ? un indépendant ?) muni d'un gros dossier contenant des échantillons ; je devais choisir ; je découvris que ce catalogue proposait des modèles de divans, de buffets, de fauteuils -club, de tables de salon, de jolies chaises.

Je conduisis aimablement mon visiteur dans une salle d'audience et, apparemment, tout s'arrangeait.

Tout ? Non ...

Le jour où le mobilier fut acheminé, l'on constata que la porte de la salle d'audience était trop étroite pour y faire passer le « comptoir » derrière lequel les magistrats prennent place. Peu importe, on le scia en deux, on introduisit les deux parties dans la salle et on les recolla ensuite !

Comme vous le voyez, la fonction de Premier Président n'est pas qu'intellectuelle : on y fait de tout.

C'est lourd, parfois pénible, riche en expériences diverses, passionnant !

Jacqueline Closset-Coppin
Premier Président émérite de
la Cour d'Appel de Bruxelles
1997-2002